



Fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux

RAPPORT Fenamef 2015

Assemblée générale ordinaire du 24 mars 2016

Le Trésorier Jean-Marc BAUDOIN

Tout d'abord, merci au cabinet du groupe FIDORG qui a élaboré les documents qui vous sont présentés.

L'exercice 2015 de notre fédération se clôture sur le constat d'un excédent.

Au compte de résultat de l'exercice 2015 on constate :

- Un total du bilan de 91.594,95 euros, qui traduit une augmentation du patrimoine (78.180,77 euros en 2014)
- Un total des produits d'exploitation de 247.314 euros, en progression de 2%
- Un total des charges de 240.093 qui représente un montant stabilisé, (241.998,00 euros pour N-1)

Le résultat de l'exercice est excédentaire pour un montant de 6.901 euros et permet un début de reconstitution des besoins en trésorerie de notre fédération.

Les exercices 2012 et 2013 avaient déficitaires à hauteur de 4 216 et 11 000 euros, celui de 2014 excédentaire de 120 euros.

Aujourd'hui les fonds associatifs s'élèvent à 25.017 et représentent 10% du budget de fonctionnement. Les besoins d'une association sont de 25% à 30% de son budget de fonctionnement.

LES DIFFERENTES RESSOURCES QUI CONSTITUENT LES PRODUITS DE L'ASSOCIATION

1 - Les subventions de fonctionnement

- Ministère de la Justice : Subvention en hausse de 10.000 euros pour un montant de 55.000 euros.
- CNAF : Un montant à l'identique de N-1 de 40.710 euros

- Direction Générale de la Cohésion Sociale : Une subvention en recul de 2.000 euros pour un montant de 20 000 euros
- Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole : Une subvention à l'identique de N-1 d'un montant de 15.000 euros.

2 - Les cotisations

C'est le premier exercice réalisé avec la modification du calcul du montant des cotisations. (Maintien du montant de 150 € pour la personne morale, augmentation de 20 euros pour la part de cotisation de chaque service, soit 70 € par service).

Avec un nombre d'adhérents et de services stable, le montant des cotisations des adhérents est en hausse d'environ 5.000 euros. Le montant réalisé, de 48.384 euros, est sensiblement à la hauteur de celui de l'exercice 2011 et confirme la pertinence de l'évolution du mode de calcul.

3 - Les abonnements au journal "Odysée"

Après une tendance à la baisse, cette année le nombre d'abonnements est stable.

4 - Les produits de la formation

Les produits liés à la formation sont légèrement inférieurs à 37.000 euros. Ils sont d'un montant comparable à celui de N-1 qui avaient progressé en lien avec à une action de formation exceptionnelle sur Saint Pierre et Miquelon.

Cette année, ces produits restent conséquents avec des formations développées en direction de la Médiation dans les situations de vieillissement et à la consommation, qui trouvent un écho favorable.

Au global, pour les ressources de notre association portées au compte de résultat :

- 54% sont à attribuer aux subventions de fonctionnement,
- 46% sont le fruit de produits propres, liés aux cotisations, abonnements, soutiens financiers pour le journal Odysée et formations.

Le pourcentage restant est représenté par la ligne "Autres produits".

LES CHARGES DE L'ASSOCIATION

Les charges sont en baisse sur les comptes 61 et 62. Les actions en formation cette année ont généré un moindre cout en matière de rémunération et déplacement (à comparer avec l'engagement nécessaire à la réalisation de la formation sur Saint Pierre et Miquelon en 2014).

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Elles traduisent la capacité de la Fenamef à mener ses activités en contraignant ses charges d'exploitation.

Ce sont des actes bénévoles, des prêts gracieux, le loyer et charges du siège de l'association estimés par l'ARRFIS de basse Normandie à prêt de 10.000 euros, des frais de transport de bénévoles non remboursés pour environ 11.000 euros. Ce sont aussi 3.335 heures de bénévolat effectuées par les administrateurs dans leurs diverses fonctions.

EN CONCLUSION

Le Conseil d'Administration de notre association a validé les comptes annuels à l'unanimité des membres présents et représentés lors de sa séance du jeudi 10 mars 2016.

Au terme de cette présentation, il vous est proposé d'affecter l'excédent d'un montant de 6.901 euros au report à nouveau.

Je vous remercie de votre attention.